

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N° LAS-0113**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 15 janvier 2018, le règlement suivant :

LAS-0113 Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 février 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 février 2018.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO FORCE OF
BY-LAW NO. LAS-0113**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on January 15, 2018, the following by-law:

LAS-0113 By-law authorizing a loan of \$600 000 for repairs of different streets in the borough of LaSalle.

This by-law has been approved by the Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire on February 16, 2018.

This by-law may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This by-law takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on February 22, 2018.

Nathalie Hadida
cretary of the Borough